PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un document de travail intitulé «Nouvelle perspective de la santé des Canadiens», émis par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en avril 1974, ainsi qu'une déclaration du ministre et un communiqué de presse s'y rattachant.

Budget d'investissement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour l'année financière se terminant le 30 avril 1975, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1974-960, en date du 25 avril 1974, approuvant ledit budget.

L'honorable sénateur Bourget, C.P., président adjoint du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill C-27, intitulé: «Loi visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (de Lanaudière) que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour l'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les

prêts aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture concernant le Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McGrand propose, appuyé par l'honorable sénateur Basha, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.